

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

VILLE DE LA LOUPE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars, à vingt heures après convocation légale en date du 20 mars 2018, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Maire de LA LOUPE.

<u>Etaient présents</u>: M. GERARD Maire, Mme VARENNE, M. THOMAS, Mme BRANDELON, M. LAMBERT, M. FOUCAULT, Mme CORDIER Adjoints, M. LAFOY, M. JEROME, Mme BOUIX-ECHIVARD, M. GEORGES, Mme GUITTET, M. LE GUERNIGOU, M. BOUSTIERE, M. TRAN-DIHN-NHUAN, M. HEMERY, M. CHANTELOUP, Conseillers Municipaux.

<u>Pouvoirs</u>: M. GLATIGNY donne pouvoir à M. BOUSTIERE Mme RENAULDON donne pouvoir à Mme CORDIER

Excusées: Mme THOMAS, Mme TOULEMONDE, Mme LEGRAND, Mme PROUST

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 (annule et remplace)

Demandes de financements au titre du FDI

Il est proposé au Conseil d'approuver 3 demandes de financement FDI pour la réalisation des travaux suivants :

- Travaux de réhabilitation à l'Hôtel de Ville :

- O Nature des travaux : remplacement de fenêtres et de la chaudière
- o Montant des travaux : 20 634 € HT.
- o Montant du financement FDI sollicité (30 %) : 6 190 €

- Travaux d'équipement à l'Ecole Les Ecureuils :

- O Nature des travaux : installation de volets roulants dans la salle de motricité
- o Montant des travaux : 4 825 € HT.
- o Montant du financement FDI sollicité (30 %) : 1 447 €

- Travaux de réhabilitation à la Maison des jeunes

- o Nature des travaux : remplacement de menuiseries
- o Montant des travaux : 5 217 € HT.
- o Montant du financement FDI sollicité (30 %) : 1 565 €

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à solliciter les financements du Département au titre du FDI pour ces trois opérations.

Budget assainissement (M49) - CA 2017 - CG 2017 - Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement 2017 (Excédent)	72 674,67
Résultat d'investissement 2017 (Excédent)	169 034,63
Solde des restes à réaliser	- 25 809,61
Résultat d'investissement reporté	169 034,63
Affectation en réserves au compte 1068	
Résultat de fonctionnement reporté en 2018	72 674,67

Le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. BOUSTIERE, doyen de l'assemblée, approuve à l'unanimité le Compte administratif 2017.

Le Conseil prend ensuite acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal. Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 établi par le receveur.

Le Conseil approuve à l'unanimité le report et l'affectation des résultats de 2017 conformément au tableau ci-

Délibération n°3

Budget eau (M49) - CA 2017 - CG 2017 - Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement 2017 (Excédent)	781,05
Résultat d'investissement 2017 (Excédent)	76 052,12
Solde des restes à réaliser	
Résultat d'investissement reporté	76 052,12
Affectation en réserves au compte 1068	
Résultat de fonctionnement reporté en 2018	781,05

Le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. BOUSTIERE, doyen de l'assemblée, approuve à l'unanimité le Compte administratif 2017.

Le Conseil prend ensuite acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal. Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 établi par le receveur.

Le Conseil approuve à l'unanimité le report et l'affectation des résultats de 2017 conformément au tableau cidessus.

Budget principal (M14) – CA 2017 – CG 2017 – Affectation des résultats

Résultat de fonctionnement 2017 (Excédent)	408 816,77
Résultat d'investissement 2017 (Déficit)	- 309 751,24
Solde des restes à réaliser	93 538,59
Résultat d'investissement reporté	- 309 754,24
Affectation en réserves au compte 1068	216 212,65
Résultat de fonctionnement reporté en 2018	192 604,12

Le Maire quitte la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de M. BOUSTIERE, doyen de l'assemblée, approuve à l'unanimité le Compte administratif 2017.

Le Conseil prend ensuite acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal. Il approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 établi par le receveur.

Le Conseil approuve à l'unanimité le report et l'affectation des résultats de 2017 conformément au tableau cidessus.

Délibération n°5

Fixation des taux d'imposition 2018

L'augmentation spontanée des bases d'imposition 2018 permet une augmentation du produit fiscal, sans modification des taux.

Il est proposé au Conseil de maintenir en 2018 les taux d'imposition de 2017 à savoir :

Taxe d'habitation11,68%Taxe foncière (bâti)22,06%Taxe foncière (non bâti)33,66%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, les taux d'imposition 2018 proposé ci-dessus.

Délibération n°6 (1/2)

Subventions aux associations - 2018

Les membres du Conseil Municipal ayant un intérêt dans une association quittent la salle, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution des subventions suivantes :

Délibération n°6 (2/2)

ASSOCIATIONS	2018	
COECIL	600€	
Amis du Jumelage	500 €	
ADMR Canton de La Loupe	400 €	
Les Aînés Loupéens	1 000 €	
Marché ambulant du Perche	400 €	
Collectionneurs des Portes du Perche	400 €	
Atout vents	4 900 €	
Clé des Chants	800€	
Société Mycologique	100 €	
Indépendants du Perche	1 000 €	
Ensemble dans la Maison des Bruyères	1 000 €	
Coop EMA (école maternelle « les écureuils »)	1 000 €	
Coop Ecole Roland Garros	1 000 €	
ALPE (Parents d'élèves)	500 €	
APPEL Ecole privée	500 €	
APEEP	500 €	
Gymnastique Volontaire	1 200 €	
Stade Loupéen	21 000 € (+ réserve 4 000 €)	
Les Anciens Combattants	800 €	
Médaillés Militaires	250 €	
USEP 28 (pour Roland Garros)	300 €	
USEP Perche 28 (pour Ecureuils)	200 €	
Comice Agricole	100 €	
СОМРА	20€	
Prévention Routière	120€	

Délibération n°7

Stade Loupéen - Convention

Dans le cadre du versement d'une subvention de 21 000€ (+ 4 000€ en réserve) au Stade Loupéen pour l'année 2018, il est proposé au Conseil d'établir une nouvelle convention relative au soutien et à la promotion du sport avec l'association pour la période allant du 01/01/18 au 31/12/18.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention avec le Stade Loupéen.

Ecole Notre Dame – Participation obligatoire

Comme c'est le cas chaque année, une participation financière obligatoire est versée à l'école Notre Dame des Fleurs. Son montant est calculé sur la base d'un « coût moyen » par élèves des écoles publiques de la commune. Pour 2018, cette subvention est de 397.97 € par élève domicilié à La Loupe (75 élèves).

Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité l'attribution d'une participation de 29 847,75 € pour le fonctionnement de l'Ecole Notre Dame des Fleurs.

Délibération n°9 (1/2)

Tarifs de location des salles et matériels

Considérant les propositions de la Commission Sports et Vie Associative réunie le 13 février 2018, le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité de fixer les tarifs de location des salles communales et du matériel comme suit :

CHATEAU

	Associations Loupéennes + CDC	Autres		
½ journée	Gratuit	69 €		
journée	Gratuit	139€		
Week-end	Gratuit 255 €			
Forfait 7 jours	612 €			
Journée supplémentaire	69 €			

SALLE DES FETES

	Du 15/04 au 14/10 1 journée* Week-end*		15/10 au 14/04		
			1 journée*	Week-end*	
Ass. Loupéennes + CDC	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Loupéens	236€	449 €	337 €	541 €	
Hors commune	318€	582€	419€	699 €	

^{*} location à la journée : à partir de 8h30 jusqu'à la fin de la manifestation – possibilité de retirer les clés la veille de la location entre 16h et 17h

^{*} location week-end : du vendredi soir à partir de 16h – restitution des clés le lundi matin à 9h

Délibération n°9 (1/2)

PARQUET (non livré)

	Associations Loupéennes	Autres
journée	Gratuit	113 €

MATERIEL (non livré)

	Associations Loupéennes et CDC	Autres
Module à l'unité sur place	Gratuit	14 €
Module à l'unité – utilisation extérieure	Gratuit	24 €

TABLES ET CHAISES

	Associa	Associations Loupéennes + CDC		Autres		
	1 à 20	à 20 21 à 50 + 50		1 à 20 21 à 50 + 50		+ 50
Tables	Gratuit	Gratuit	Gratuit	0.50 €*	0.30 €*	0.20 €*
Chaises	Gratuit	Gratuit	Gratuit	0.50 €*	0.30 €*	0.20 €*

^{*} tarif à l'unité

Il est précisé que le retrait et retour du matériel sera à la charge des particuliers et associations non loupéennes.

Le Conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les dispositions suivantes :

- La caution pour la mairie, le château et le matériel reste fixée à 200 €.
- La caution pour la salle des fêtes reste fixée à 300 €.
- Toute mise à disposition, à une association, de la salle des fêtes pour une manifestation à but lucratif fera l'objet d'une participation aux frais. Le montant de cette participation est fixé à 94 €.
- Les associations du ressort de la CDC devront faire transiter leur demande de matériel et salles communales par leur mairie.
- Toute salle ou matériel loué devra être rendu en l'état (la vaisselle sera rendue lavée).

Délibération n°10

Modification des statuts du Syndicat d'Energies

Par lettre en date du 10 janvier 2018, le Syndicat d'Energies a notifié à la Ville de La Loupe sa délibération du 5 décembre 2017 par laquelle il a adopté de nouveaux statuts et sa nouvelle dénomination ENERGIE Eure et Loir.

Outre la dénomination, cette modification statutaire prend d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétence correspondants. Un EPCI peut ainsi adhérer au Syndicat et accéder à ses compétences et services. Le Syndicat est ainsi transformé en syndicat mixte fermé.

Ces nouveaux statuts visent également à apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur...) et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le projet de modification de statuts du Syndication Départemental d'Energies d'Eure et Loir tel que présenté ci-dessus.

SAEDEL - Avenant n°5 à la convention d'aménagement pour la Chamaille

La convention signé avec la SAEDEL pour l'aménagement de la Chamaille qui a pris effet le 02/03/2005 pour une durée de 13 ans est arrivé à terme le 01/03/2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la prorogation pour une durée de 10 ans de la convention publique d'aménagement signée avec la SAEDEL le 02/03/2005 afin de reporter la durée de validité de celle-ci au 02/03/2018.

Questions diverses:

M. Tran indique que le délai légal d'envoi par voie postale de la Convocation et des documents annexes n'a pas été respecté et souhaite qu'il le soit pour les prochaines séances.

--

M. Gérard indique que le terrain Propriété de la Ville situé au droit de l'Avenue de Beauce devant les anciens locaux Intermarché est en vente en l'état, avec plusieurs possibilités d'affectation et de découpage (un ou deux terrains d'habitation, activité tertiaire...).

M. GERARD	Mme VARENNE	M. THOMAS	Mme BRANDELON	M. FOUCAULT
Mme CORDIER	M. LAMBERT	M. LAFOY	M. JEROME	Mme BOUIX-ECHIVARD
M. GEORGES	Mme GUITTET	M. LE GUERNIGOU	M. BOUSTIERE	M. TRAN-DIHN-NHUAN
M. HEMERY	M. CHANTELOUP			